

Discours prononcé à l'occasion du 18ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres

"Louange à Dieu,

Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher peuple,

La date d'aujourd'hui marque le dix-huitième anniversaire de la Glorieuse Fête du Trône, célébré dans un contexte national riche en acquis et chargé en défis.

C'est, pour Nous, une occasion annuelle de renouveler les liens de la Beia qui Nous unissent mutuellement, et de Nous arrêter avec toi sur l'état de la Nation.

Les projets de développement, les réformes politiques et institutionnelles que Nous menons poursuivent un seul objectif : servir le citoyen, là où il vit dans notre pays, sans distinction entre le nord et le sud, l'est et l'ouest, ni entre citadins et ruraux.

Certes, les moyens dont dispose le Maroc sont limités. Et il est vrai que de nombreuses régions ont un besoin accru en services sociaux de base.

Mais le Maroc, Dieu soit loué, se développe à un rythme soutenu. Clair et manifeste, ce progrès est unanimement attesté dans les domaines les plus divers.

Cependant, nous vivons aujourd'hui un paradoxe irrécusable, mais difficile à admettre.

En effet, d'une part, le Maroc jouit d'une grande crédibilité à l'échelle continentale et internationale, et bénéficie de l'estime de nos partenaires, de la confiance de grands investisseurs comme « Boeing », « Renault » et « Peugeot ». Et pourtant, d'autre part, Nous constatons avec contrariété que, dans certains secteurs sociaux, le bilan et la réalité des réalisations sont en-deçà des attentes. N'a-t-on pas honte de signaler que ces résultats sont le fait du Maroc d'aujourd'hui ?

Nous avons réussi dans la mise en œuvre de nombreux plans sectoriels comme ceux de l'agriculture, de l'industrie et des énergies renouvelables.

Néanmoins, les projets de développement humain et territorial, qui ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, ne nous font pas honneur et restent en-deçà de Notre ambition.

Dans bon nombre de domaines, cet état de choses tient essentiellement au faible niveau du travail en commun et à l'absence d'une vision nationale et stratégique. Il résulte aussi du fait que la dysharmonie l'emporte trop souvent sur la cohérence et la transversalité, que la passivité et la procrastination remplacent l'esprit d'initiative et l'action concrète.

Cette réalité paradoxale est encore accentuée lorsqu'on établit un parallèle entre, d'une part, le secteur privé rendu efficient et compétitif grâce à un modèle de gestion organisé autour des notions de suivi, de contrôle et d'incitation, et, d'autre part, le secteur public, en particulier l'Administration publique, qui souffre d'une faible gouvernance et d'une productivité insuffisante.

En effet, le secteur privé attire les meilleurs cadres formés dans notre pays, lesquels participent aujourd'hui à la gestion des plus grandes compagnies internationales installées au Maroc, et administrent les petites et les moyennes entreprises nationales.

En revanche, les fonctionnaires publics, pour la plupart d'entre eux, manquent de compétences et d'ambition et n'ont pas toujours des motivations liées au sens des responsabilités, liées à leur mission.

Mieux encore, certains d'entre eux pratiquent l'absentéisme, se satisfaisant d'un traitement mensuel sûr, pour modique qu'il est, ne manifestant aucune ardeur au travail et ne nourrissant aucune ambition professionnelle.

L'un des problèmes qui entravent aussi le progrès du Maroc, réside dans la faiblesse de l'Administration publique, en termes de gouvernance, d'efficacité ou de qualité des prestations offertes aux citoyens.

A titre d'exemple, les Centres régionaux d'Investissement, si l'on en excepte un ou deux, constituent un problème et un frein au processus d'investissement : ils ne jouent pas leur rôle de mécanisme incitatif ; eux qui ont, en principe, vocation à régler les problèmes qui se posent régionalement aux investisseurs, à leur épargner le besoin de se déplacer auprès de l'Administration centrale.

Ce dysfonctionnement a des retombées négatives sur les régions qui souffrent d'une insuffisance, voire d'une inexistence de l'investissement

privé, autant que de la faible productivité du secteur public. Cette situation ne manque pas d'affecter les conditions de vie des citoyens.

En effet, elle accentue les difficultés de certaines régions qui ont un grand déficit en installations et en prestations sanitaires, éducatives et culturelles, ainsi qu'en opportunités d'emploi. Dans ces régions, il est nécessaire de recourir à une mutualisation accrue des efforts qui leur permettra de rattraper le retard accumulé, de combler le manque existant et, in fine, de s'arrimer au train du développement.

En revanche, on constate que les régions qui connaissent une activité intense du secteur privé comme Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger, vivent au rythme d'un dynamisme économique fort, générateur de richesse et d'emplois.

Pour mettre fin à ces dysfonctionnements, il appartient donc au gouverneur et au caïd, au directeur et au fonctionnaire, ainsi qu'au responsable communal, etc., d'adopter les méthodes actives de travail et les objectifs ambitieux des cadres du secteur privé. Mus par le sens des responsabilités, ils doivent faire honneur à l'Administration, et aboutir à des résultats concrets. Car, en définitive, leur responsabilité est de veiller sur les intérêts des gens.

Cher peuple,

Nos choix en matière de développement restent globalement pertinents. Mais, le problème a trait à l'immobilisme des mentalités, et aux carences en termes d'exécution et d'innovation.

En effet, l'évolution politique du Maroc et ses progrès en matière de développement ne se sont pas répercutés positivement sur l'attitude affichée par les partis, les responsables politiques et les administratifs, au regard des aspirations et des préoccupations réelles des Marocains.

En effet, quand le bilan se révèle positif, les partis, la classe politique et les responsables s'empressent d'occuper le devant de la scène pour engranger les bénéfiques politiques et médiatiques des acquis réalisés.

Mais, quand le bilan est décevant, on se retranche derrière le Palais Royal et on lui en impute la responsabilité.

Voilà pourquoi les citoyens se plaignent, auprès du Roi, des administrations et des responsables qui font preuve de procrastination

dans le règlement de leurs doléances et le traitement de leurs dossiers. Voilà pourquoi ils sollicitent Son intervention pour mener leurs affaires à bonne fin.

Le devoir exige que les citoyens reçoivent, dans des délais raisonnables, des réponses convaincantes à leurs interrogations et à leurs plaintes. A cet égard, il est impératif d'expliquer les décisions prises et d'en justifier la teneur, même quand elles sont sanctionnées par un refus. A ce propos, tout refus doit reposer sur un fondement juridique : soit que la demande introduite constitue une infraction à la loi, ou que le citoyen n'a pas rempli toutes les formalités requises.

Face à cet état de fait, le citoyen est en droit de se demander : à quoi servent les institutions en place, la tenue des élections, la désignation du gouvernement et des ministres, la nomination des walis et des gouverneurs, des ambassadeurs et des consuls, si, visiblement, un fossé sépare toutes ces instances du peuple et de ses préoccupations ?

De fait, les pratiques de certains responsables élus poussent un nombre de citoyens, notamment les jeunes, à bouder l'engagement politique et la participation aux élections. La raison en est qu'ils ne font tout simplement pas confiance à la classe politique, et que certains acteurs ont perverti l'action politique en la détournant de la noble finalité qui lui est assignée par définition.

Si le Roi du Maroc n'est pas convaincu par certaines pratiques politiques, s'il ne fait pas confiance à nombre de politiciens, que reste-t-il, donc, au peuple ?

A tous ceux qui déçoivent les attentes du peuple, Je dis : « Assez ! Ayez crainte de Dieu pour ce qui touche à votre patrie... Acquitez-vous pleinement des missions qui sont les vôtres, ou bien éclipsez-vous ! Car le Maroc compte des femmes et des hommes honnêtes et sincères envers leur pays.

Désormais, cette situation ne peut perdurer car ce qui est en jeu, ce sont les intérêts de la Nation et ceux des citoyens. Et là, Je pèse mes mots et j'exprime ici avec force et conviction le fruit d'une profonde méditation.

Cher peuple,

La charge et l'honneur de servir le citoyen vont de la satisfaction de ses simples demandes jusqu'à la réalisation de projets, quelle qu'en soit l'envergure.

Car, comme Je le dis souvent, il n'y a pas de petits et de grands projets. Il n'y a que des projets qui visent à satisfaire les besoins des citoyens.

Qu'il soit réalisé à l'échelle d'un quartier, d'un douar, d'une ville ou d'une région, ou qu'il concerne tout le pays, un projet a toujours le même objectif : celui de servir le citoyen. En ce qui me concerne, Je considère que le creusement d'un puits et la construction d'un barrage revêtent la même importance, dans la mesure où ces réalisations visent le bien-être des citoyens.

La notion de responsabilité a-t-elle encore un sens, si celui qui en est dépositaire perd de vue son exigence la plus élémentaire, à savoir la nécessité d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens?

Je ne comprends pas comment un responsable qui ne fait pas son devoir, peut sortir de chez lui, se mettre au volant de sa voiture, s'arrêter au feu rouge, et avoir l'impudence, l'effronterie de lever les yeux sur les passants, ses administrés, ceux qui (et il le sait) sont parfaitement informés de son manque de scrupules.

N'ont-ils pas honte, ces responsables qui n'accomplissent pas leur devoir alors qu'ils ont prêté serment devant Dieu, la Patrie et le Roi ? Ne conviendrait-il pas de destituer tout responsable à chaque fois qu'on établit une négligence ou un manquement de sa part dans l'exercice de ses fonctions ?

Ici, Je mets l'accent sur la nécessité d'une application stricte des dispositions de l'alinéa 2 de l'Article premier de la Constitution, alinéa qui établit une corrélation entre responsabilité et reddition des comptes.

Le temps est venu de rendre ce principe pleinement opérationnel. En effet, tout comme la loi s'applique à tous les Marocains, elle doit s'imposer en premier lieu à tous les responsables, sans exception ni distinction, à l'échelle de tout le Royaume.

Nous nous trouvons à une nouvelle étape de notre action publique : il n'y a pas de différence entre le responsable et le citoyen en termes de droits et d'obligations liés à la citoyenneté, et il n'y a pas lieu de se dérober à ses responsabilités ou de jouir de l'impunité.

Cher peuple,

J'insiste ici sur la nécessité d'une mise en œuvre entière et judicieuse de la Constitution. Je réaffirme que cette responsabilité collective concerne tous les acteurs, chacun selon son domaine de compétence : gouvernement, parlement, partis et institutions.

Par ailleurs, lorsqu'un responsable, poussé par des calculs politiques ou personnels, arrête ou retarde un projet de développement ou à caractère social, un tel agissement ne constitue pas uniquement un manquement au devoir, mais bien une trahison, en ce sens qu'il porte préjudice aux intérêts des citoyens et les prive de leurs droits légitimes.

Ce qui est surprenant, c'est que, parmi les responsables qui ont échoué dans leur mission, il y en ait certains qui pensent mériter une promotion !

Ces agissements et ces dysfonctionnements accréditent l'idée répandue chez l'ensemble des Marocains que la course aux postes est un moyen d'engranger les bénéfices de la rente ; ils résonnent comme des exemples d'abus d'autorité et de trafic d'influence.

Et les occurrences avérées sur le terrain poussent certains, hélas, à admettre la validité de cette thèse.

Mais, Dieu soit loué, ce constat ne concerne pas tous les responsables administratifs et politiques : nombre d'entre eux sont, au contraire, des personnes honorables, connues et reconnues pour leur patriotisme sincère, leur intégrité, leur impartialité et leur engagement au service de l'intérêt général.

Cher peuple,

Les événements, qui se sont produits dans certaines régions, ont révélé, hélas, une irresponsabilité sans précédent.

En effet, au lieu que chaque partie remplisse son devoir national et professionnel, et que prévalent l'esprit de coopération et la volonté de mise en commun des efforts pour régler les problèmes des habitants, la situation a dérapé à tel point que les différents acteurs se sont rejeté mutuellement la responsabilité. Au moment où se sont imposés les calculs politiques étriqués, la notion de patrie s'est éclipsée et les intérêts des citoyens ont été malmenés.

Certains partis politiques pensent que leur mission consiste à tenir leurs congrès, à réunir leurs bureaux et leurs comités exécutifs, et qu'elle s'interrompt à la fin des campagnes électorales !

Et lorsqu'il s'agit de communiquer avec les citoyens et de régler leurs problèmes, ces partis sont aux abonnés absents et ne remplissent nullement leur mission. C'est là une attitude inadmissible, de la part d'instances dont la fonction est de représenter, d'encadrer les citoyens et de servir leurs intérêts.

Il ne M'était pas venu à l'esprit que la lutte partisane et les règlements de comptes auraient pu, à ce point, léser les intérêts des citoyens.

De fait, la gestion des affaires publiques doit rester bien à l'écart des intérêts personnels et partisans, à l'abri des discours populistes. Elle ne doit pas non plus être entachée par certaines expressions étranges qui entachent l'action politique.

Or, Nous avons constaté que la plupart des acteurs préfèrent raisonner en termes de gain et de perte, qu'ils s'évertuent à préserver leur capital politique, voire à le renforcer, et que, de ce fait, ils agissent au détriment de la patrie et contribuent à la détérioration de la situation.

La renonciation des partis politiques et de leurs représentants à remplir leur rôle, parfois à dessein et de propos délibéré, et, d'autres fois, par défaut de crédibilité et de patriotisme, a rendu la situation plus précaire encore.

Devant ce vide regrettable et dangereux, les forces publiques, qui se sont trouvées face à la population, ont assumé leur responsabilité avec courage, patience, retenue et ont fait preuve d'un grand respect de la loi. Elles ont ainsi préservé la sécurité et la stabilité.

Je parle ici d'Al-Hoceima, même si la description de ce qui s'y est passé est valide pour toute autre région.

Le constat que Je dresse ici contredit les allégations portées par certains concernant le recours à ce qu'ils désignent abusivement sous le nom d'approche sécuritaire. Leur vision donne l'impression que le Maroc est assis sur un volcan, et qu'à chaque foyer, à chaque citoyen correspond un policier qui surveille.

Il y en a même qui affirment l'existence de deux courants, l'un radical, et l'autre modéré, ayant des vues divergentes sur l'attitude à adopter face à ces événements. Cette allégation est totalement fausse.

Les Marocains savent que les tenants de cette thèse caduque s'en servent comme un fonds de commerce, et que leurs propos sont dénués de toute crédibilité.

La vérité, c'est que, pour garantir la sécurité des citoyens et préserver leurs biens, il y a une seule ligne à appliquer : la loi ; un engagement ferme à respecter : les institutions.

Est-ce donc l'appareil sécuritaire qui gère les affaires du pays ? Est-ce lui qui contrôle les ministres et les responsables ? C'est peut-être lui aussi qui fixe les prix ?

En réalité, les agents des forces de l'ordre consentent d'énormes sacrifices, travaillent jour et nuit, dans des conditions difficiles, pour remplir le devoir qui leur incombe: assurer la sécurité et la stabilité du pays, intérieurement et extérieurement, et veiller sur la tranquillité, la quiétude et la sûreté des citoyens.

A cet égard, les Marocains ont le droit, et même le devoir, d'être fiers de leur appareil sécuritaire. Et là, Je l'affirme avec force et sans la moindre hésitation ni complexe d'infériorité: Si certains nihilistes ne veulent ni admettre ni proclamer cette vérité, c'est leur problème à eux-seuls.

Cher peuple,

Le modèle institutionnel marocain est parmi les systèmes politiques avancés.

Cependant, ce modèle est resté, en grande partie, lettre morte, car l'application menée sur le terrain reste insuffisante. Je suis pleinement et fermement attaché au respect des attributions des institutions et au principe de séparation des pouvoirs.

Mais si les responsables rechignent à faire leur devoir et mettent ainsi en péril les affaires de la Nation et des citoyens, Mes responsabilités constitutionnelles me commandent de garantir la sécurité et la stabilité du pays, de sauvegarder les intérêts des gens, leurs droits et leurs libertés.

Dans le même temps, Nous n'admettrons aucun retour en arrière par rapport aux acquis démocratiques, ni aucune entrave au fonctionnement des institutions. Car, la Constitution et la loi sont claires et les attributions qui y sont énoncées n'ont nul besoin d'interprétation.

Il appartient à chaque responsable d'exercer les prérogatives qui lui sont dévolues, en toute autonomie. Il ne doit pas justifier son incapacité à agir, en ressassant le refrain : « Ils m'empêchent de faire mon travail » ! S'il

n'en est pas capable, qu'il présente sa démission, personne ne l'en empêche !

En effet, au-dessus de tous, au-dessus des partis, au-dessus des élections, au-dessus des postes administratifs, c'est le Maroc qui doit prévaloir.

Cher peuple,

Je m'enorgueillis d'être à ton service et d'y rester jusqu'à mon dernier souffle, car J'ai été éduqué à l'amour de la patrie et à l'engagement au service de ses enfants.

Je prends Dieu à témoin et m'engage, devant toi, à continuer à agir avec sincérité et constance pour satisfaire tes demandes et concrétiser tes aspirations.

Permetts-Moi de te livrer sincèrement ce qui mûrit en mon for intérieur, maintenant que dix-huit années se sont écoulées, depuis que M'est échue la mission de présider à tes destinées.

De fait, Je ne peux omettre d'évoquer certaines choses que tu connais parfaitement bien. Et J'ai pour obligation de te dire la vérité, sinon je faillirais à mon devoir à ton égard.

Tu as dû remarquer, cher peuple, que Je n'ai pas évoqué avec toi, la question de notre intégrité territoriale, celles de l'Afrique ou de tout autre sujet de politique extérieure.

Bien évidemment, la question du Sahara marocain n'est pas matière à débattre, et demeure en tête des priorités.

Mais aujourd'hui, ce à quoi Nous nous attachons, dans toutes les régions du Maroc, c'est à impulser concrètement ta nouvelle marche; elle ambitionne la réalisation du développement humain et social, l'égalité et la justice sociale, au profit de tous les Marocains. Pour Nous, en effet, il est inconcevable que ce progrès ne soit pas commun à l'ensemble des régions de notre pays, sans exclusive.

Nous pouvons mettre au point le plus efficient des modèles de développement, les meilleurs plans et les stratégies les plus pointues. Mais :

-sans un changement des mentalités,

-sans une administration dotée des meilleurs cadres,

-sans partis politiques faisant appel aux élites les plus qualifiées pour la gestion des affaires publiques ; et

-faute d'un esprit de responsabilité et d'engagement civique,

Nous ne pourrions pas concrétiser Notre vœu : voir tous les Marocains bénéficier des conditions d'une vie libre et digne.

Je ne voudrais pas, cher peuple, que tu penses, après avoir suivi ce Discours, que Je suis pessimiste.

Loin s'en faut...Tu connais Mon réalisme et Ma propension à dire la vérité, si dure soit-elle.

Être pessimiste, c'est manquer de volonté, être à court de perspectives, être dépourvu d'une approche concrète de la réalité.

Mais, Dieu soit loué, outre une volonté forte et sincère, Nous possédons une vision claire et déployée sur le long terme. Car Nous savons qui nous sommes et dans quelle direction nous marchons.

Par la grâce de Dieu, le Maroc a réussi, au cours de sa longue histoire, à surmonter les difficultés, à la faveur de la symbiose forte entre le Trône et le peuple.

Aujourd'hui, nous avons d'ores et déjà franchi ensemble des étapes avancées dans les domaines les plus divers ; et aujourd'hui, nous voilà en train de marcher avec assurance et détermination, en quête d'autres acquis et de nouvelles prouesses.

Dieu a dit : «Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité». Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".